

20 novembre 2013

Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 mai 2010 de MM. Miltos Thomaidis, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Thierry Piguët, M^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Silvia Machado et Martine Sumi: «Un cahier des charges pour l'entretien et la réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques sur le territoire de la Ville de Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de charger le Service des espaces verts de faire élaborer – par ses collaboratrices et collaborateurs ou par l'attribution de mandats à des spécialistes – les études nécessaires à la réalisation du cahier des charges d'entretien et de réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques, propriété de la Ville de Genève.

Il recommande de rendre publique cette étude par le biais d'une carte interactive *online*.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service des espaces verts de la Ville de Genève (SEVE) est en charge de la gestion des parcs municipaux et, à ce titre, est conscient de leur valeur patrimoniale.

Ce patrimoine vert est vieillissant et, pour cette raison, le SEVE s'est assuré les compétences d'une architecte-paysagiste spécialisée dans l'histoire des jardins. Cette collaboratrice est en charge d'étudier l'origine des parcs historiques, de réaliser un bilan de leur situation actuelle et de planifier les études nécessaires à leur réhabilitation.

Dans un premier temps, un état des lieux a été réalisé par un repérage des sites possédant de forts enjeux patrimoniaux en ayant pour base l'inventaire des jardins et parcs historiques du Conseil international des monuments et des sites, ce qui a permis de définir plusieurs périmètres prioritaires.

Dans un second temps, trois niveaux d'interventions ont été définis qui orientent vers trois types de livrables correspondant à un cahier des charges d'entretien et de réhabilitation adapté à chaque promenade, parc et jardin historique.

Les parcs historiques à très forte valeur patrimoniale seront l'objet chacun d'un plan de gestion qui est l'outil d'analyse des sites complexes et le moyen

d'intervention le plus complet. Il s'agit d'une étude historique du parc, accompagnée d'un diagnostic de la situation actuelle comprenant un diagnostic sanitaire donnant lieu à une image directrice illustrant le parc dans un délai de vingt ans.

Pour concrétiser cette image, un plan des mesures d'entretien détermine les interventions quotidiennes et cadre l'ensemble des éléments constitutifs tels que les aménagements, les plantations, ou les nouveaux usages possibles. Ce plan de gestion, qui peut intégrer des démarches participatives, est validé par l'ensemble des services de la Ville de Genève concernés et présenté pour préavis à la Commission des monuments de la nature et des sites (CMNS) et à la Direction générale de la nature et du paysage du Canton de Genève (DGNP).

Le plan de gestion inclut les phasages des interventions d'entretien courant et des investissements. Le plan de gestion du parc Beaulieu, le premier à avoir été lancé, est en voie d'être terminé, tandis que celui concernant les parcs La Grange et Eaux-Vives va débiter en janvier 2014. Ils sont réalisés par un groupe mandataire sélectionné par le biais d'un appel d'offres international.

Le financement des cinq plans de gestion des périmètres prioritaires (parcs Beaulieu, La Grange, Eaux-Vives, Bertrand, Bastions et Bois-de-la-Bâtie) ont été prévus dans la proposition PR-707 (Entretien du patrimoine arborisé). Pour les plans de gestion suivants, comme ceux des cimetières, par exemple, une demande de crédit d'étude devra être déposée.

Les jardins dont la substance historique est importante mais le périmètre réduit, la problématique bien définie et qui sont déjà au bénéfice d'une étude historique réalisée par la Conservation du patrimoine architectural (CPA) par exemple, seront traités par le biais d'un moyen différent: une étude patrimoniale. Réalisée en interne ou confiée à des tiers, ce cadre plus léger administrativement permet un même niveau de prise en compte des données patrimoniales dans l'analyse de la situation actuelle, mais une mise en œuvre plus souple dans le calendrier des interventions. Les préavis des services partenaires de l'Etat et de la Ville de Genève seront aussi pris en compte dans une démarche pluridisciplinaire. Le Jardin Anglais, le parc des Délices et le square du Mont-Blanc seront analysés prochainement par ce moyen.

Les promenades, jardins historiques et places plantées dont la valeur patrimoniale est importante mais dont le degré d'intervention possible est limité seront l'objet de projet de replantation. Le renouvellement de la végétation permet de conserver la composition ainsi que la richesse culturelle et botanique des plantations. Dans ce cas, une recherche historique et paysagère très localisée est gérée en interne. Elle permet de replanter dans les meilleurs délais en conservant les valeurs patrimoniales du site comme c'est le cas pour les abords de la loge de l'Ariana, de la villa Moynier ou de la place Le-Fort par exemple.

Dans un troisième temps, il faut anticiper et intégrer l'échelle urbaine. En parallèle de ces projets concrets, les échanges récurrents avec la CPA permettent de commander les études historiques nécessaires à une connaissance approfondie des espaces dont on sait que des interventions seront nécessaires à moyen terme. Ainsi, par exemple, une étude historique des espaces plantés de la ceinture faziste a été sollicitée par le SEVE et agendée par la CPA pour mieux connaître ce patrimoine du XIX^e siècle dont plusieurs structures végétales seront à renouveler dans les années à venir.

En conclusion, le Conseil administratif s'associe aux préoccupations du Conseil municipal et a chargé le SEVE d'entreprendre des démarches pour garantir l'entretien et la réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques propriétés de la Ville de Genève. La communication de ces démarches et de leurs résultats est essentielle pour assurer la bonne compréhension des rénovations effectuées, ce qui demandera de définir des supports de communication adaptés pour informer la population comme les multiples acteurs associés. Le SEVE communiquera les résultats des études au public sous la forme d'une synthèse des plans de gestion publiée sur le site internet, sur la page existante de chacun des parcs étudiés.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone